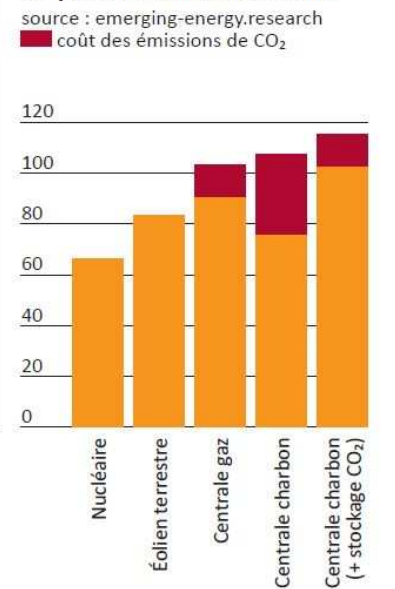


### comparaison du coût de l'éolien avec les autres moyens de production d'électricité



## Le prix de l'énergie éolienne :

Chaque kilowattheure d'électricité produit par une éolienne est acheté par EDF à 8,2 c€/kWh pendant 10 ans, puis entre 8,2 et 2,8 c€/kWh pendant 5 ans selon la productivité du parc. Ce tarif a été fixé par le Gouvernement pour permettre de développer la filière éolienne.

Etant donné que le développement de l'éolien résulte d'une politique publique visant à diversifier nos moyens de production d'énergie et à développer les énergies renouvelables, le surcoût de l'électricité éolienne achetée par EDF est répercuté sur la facture d'électricité de chaque consommateur, parmi les charges de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité).

La CSPE, payée par tous les consommateurs d'électricité, ne recouvre pas seulement les surcoûts engendrés par l'achat d'électricité de source renouvelable, elle vise aussi à supporter plusieurs missions de service public, telles que :

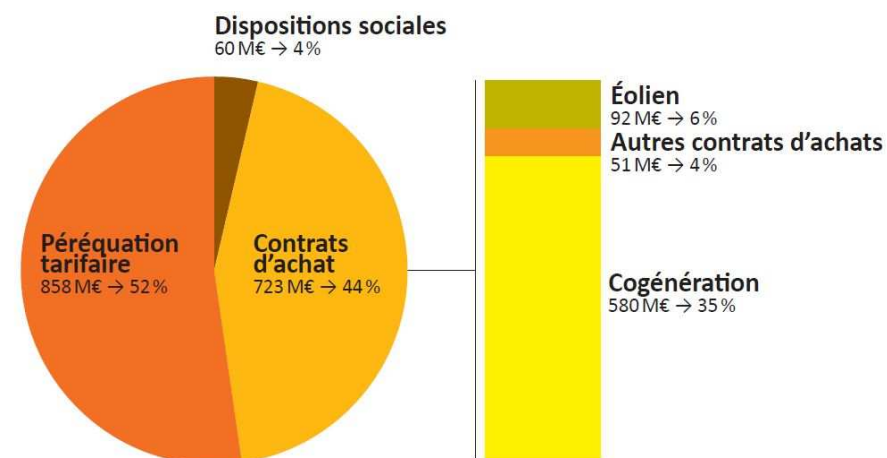
- l'obligation d'achat de l'électricité produite par la cogénération (production d'électricité et de chaleur) ;
- la péréquation tarifaire, c'est-à-dire le surcoût de la production électrique dans certaines zones insulaires (Corse, DOM-TOM, îles bretonnes, etc) ;
- les dispositions sociales, soit le coût supporté par les fournisseurs en faveur des personnes en situation de précarité

Alors que le montant de la péréquation tarifaire a doublé en cinq ans en raison de l'augmentation du coût des énergies fossiles et de la dépendance très forte des zones insulaires par rapport aux énergies fossiles, le montant lié aux énergies renouvelables a baissé de 32%.

Durant cette même période, la production éolienne a été multipliée par plus de 20. Ces chiffres montrent que le développement de l'éolien ne pèse en rien sur l'augmentation de la CSPE, et constitue un coût marginal dans le montant total de la CSPE (6% en 2008).

### Répartition de la CSPE en 2008

source : CRE



Selon la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, pour un ménage français qui consomme 2 500 kWh/an (hors chauffage électrique), le coût de l'éolien est de 0,6 €/an.

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/15.02.08\\_note\\_a\\_la\\_presse\\_Eolien\\_cle573d85.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/15.02.08_note_a_la_presse_Eolien_cle573d85.pdf)



### Sommaire

Fonctionnement de l'ATC..... 1  
Composition de l'ATC ..... 2  
Synthèse des débats de l'ATC 1.. 2  
Prochaines étapes..... 2  
Mise à jour de la ZIP..... 3  
Le prix de l'électricité éolienne . 4

Lettre d'information Eol'Info  
Numéro 2, Août 2009

Les Portes d'Aquitaine

Directeur de la publication :  
Communication VALOREM

Impression :  
VALOREM sur papier 100% recyclé

Contact :  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

### Votre contact VALOREM

Vincent VIGNON,  
Chargé de Projets

213 cours Victor Hugo  
33 323 BEGLES CEDEX  
Tél. : 05.57.12.43.80  
Mob. : 06 20 11 40 82  
Fax : 05.56.49.24.56  
Mail : [vincent.vignon@valorem-energie.com](mailto:vincent.vignon@valorem-energie.com)

## Lancement de la concertation et mise en place de l'ATC

Comme annoncé lors de la réunion publique du 11 juin dernier, VALOREM souhaite accompagner le développement du projet de parc éolien des Portes d'Aquitaine d'une concertation locale.

Cette initiative de concertation n'est pas obligatoire, mais tant VALOREM que la CCE souhaitent que le projet éolien soit développé en intégrant les attentes et inquiétudes du territoire.

Ainsi, un groupe de concertation nommé Atelier Technique de Concertation (ATC) réunit les principaux acteurs qui se sont manifestés autour de la question des éoliennes sur le territoire de la CCE.

La première réunion de cet ATC s'est déroulée le 17 juillet dernier au siège de la Communauté de Communes.

## Fonctionnement de l'ATC

Les participants ont accepté la composition de l'Atelier avec les 12 organismes ou représentations. C'est ainsi 19 personnes qui étaient présentes autour de la table.

L'ATC s'organise habituellement autour de 4 réunions permettant de suivre l'avancement des études tout au long du projet :

ATC 1 : mise en place du dispositif (au lancement du projet) ;  
ATC 2 et ATC 3 : diagnostic partagé des enjeux naturalistes, acoustiques et paysagers (en cours d'étude de faisabilité) ;  
ATC 4 : élaboration des variantes d'implantation et détermination de la variante finale (en fin d'étude de faisabilité).

Sur proposition de Vigiéole, d'autres thématiques que celles proposées aux ATC 2 et 3 pourront être abordées, et des réunions complémentaires seront organisées.

## Composition de l'ATC

### Président :

Philippe Plisson - Président de la CCE

### Porteur du projet :

VALOREM : Vincent Vignon - chargé de projets ; Frédérique Charet - chargée d'études

### Membres de l'ATC présents :

F. Villier : Groupement de Développement Forestier Nord Gironde ; J-C. Héraud : Vigiéole ; D. Ardouin : Vigiéole ; J- A Eymas : Vigiéole ; Jean-Louis Lambert : ACCA de Reignac ; A. Gandré : Maire de Reignac ; M. Lagarde : CM de Reignac ; A. Ardouin : CM de Reignac ; M. Feyrit : Agence Locale de l'Energie ; P. Labrieux : Vice-président de la CCE ; F. Montion : ADSHHG - SEPANSO ; C. Cabon : CCE ; C. Enault : CCE ; M-J. Pla : Habitante du canton ; J. Dormal : Habitant du canton ; J-P. Bouillac : ADAR

### Etaient également invités :

LPO ; Fédération Départementale des Chasseurs ; Claudie Dubourdieu (Habitante de Reignac)

## Synthèse des débats de l'ATC n°1

Les échanges au cours de cette première réunion ont gravité autour de l'éolien en général d'une part, et d'autre part sur le fonctionnement de la concertation mise en place par VALOREM.

Le compte-rendu de la réunion est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Estuaire : [www.cc-estuaire.fr](http://www.cc-estuaire.fr)

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Composition et fonctionnement de l'ATC,
- Aspects financiers du développement de projet et rachat de l'électricité,
- Déroulement des études : définition de la Zone d'Implantation Potentielle, protocoles à concevoir, avifaune, gisement éolien,
- Caractéristiques du projet : hauteur des éoliennes, distance des habitations, terres agricoles et gestion forestière.

Les études de faisabilité du projet n'ayant pas encore été engagées, plusieurs questions sont restées en suspens, mais feront l'objet de précisions, notamment lors des prochaines réunions de l'ATC.

## Prochaines étapes

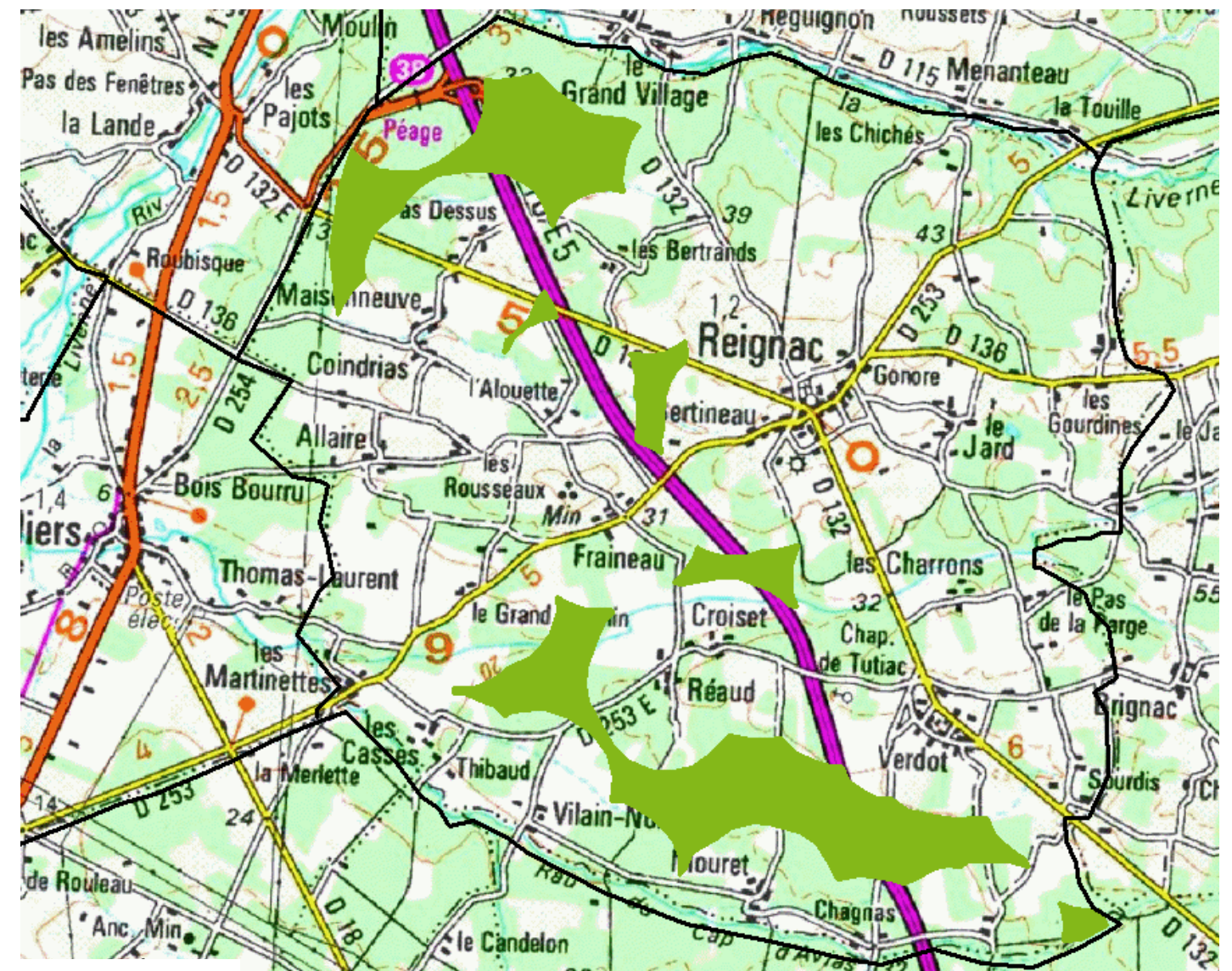
Comme présenté lors de la réunion d'information publique du 11 juin dernier, VALOREM souhaite engager un certain nombre d'études tant sur le milieu humain que sur le milieu naturel, pour évaluer le potentiel de développement éolien sur la zone. Ces études appelées « états initiaux » vont permettre de détecter les enjeux particuliers du secteur et donner des orientations. Ces préconisations permettront à VALOREM et à l'ATC d'élaborer une implantation d'éoliennes cohérente avec les enjeux du territoire.

La première étude lancée devrait être la mesure du gisement éolien qui permettra de caractériser le vent présent sur la commune de Reignac. Un mât de mesure devrait ainsi être installé sur le site dans les mois qui viennent.

## Mise à jour de la Zone d'Implantation Potentielle

Les Zones d'Implantations Potentielles (Z.I.P) présentées lors des réunions publiques ont été révisées. En effet, afin d'étudier l'ensemble des potentialités du site, la totalité des zones situées dans la ZDE et à plus de 500 mètres des habitations seront prises en compte pour la réalisation de l'étude de faisabilité.

La ZIP élargie est figurée en vert sur la carte ci-dessous. Pour rappel, la ZIP est un zonage à l'intérieur duquel seront réalisées les études de faisabilité. La présence d'une ZIP ne garantit pas la présence à terme d'éoliennes mais uniquement des secteurs compris dans la ZDE et à plus de 500 m des habitations référencées au cadastre.



1 km